PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 2 décembre 2025 à 20h00, sous la présidence du maire, monsieur Jean Vasseur et à laquelle étaient présents les conseillers messieurs Charles Krans, Jonathan Bolduc-Dufour, François Thibodeau et Francis Lamarre ainsi que mesdames Evelyne Boulenaz et Lyne Morin.

Également présente: Madame Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2025**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
   4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

   a) Adoption et présentation du Règlement 551 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
   b) Adoption et présentation du Règlement 552 relatif au traitement des élus municipaux
   c) Adoption et présentation du Règlement 553 relatif aux animaux sur le territoire
   d) Demande de soutien financier pour le projet de sensibilisation en milieu scolaire – Maison HINA – 150,00$
   e) Adoption d'un avis de modification du calendrier des séances 2025 – Budget 2026 : 13 janvier 2026
   f) Adoption du calendrier des séances de conseil 2026
   g) Affectation du surplus de l'année 2025 de 68 988$ au poste 02-414-00-411 – Honoraires, services scientifiques et génie
   h) Évaluation Canine – Recommandations d'application pour HENDRICK'S
   i) Avis de motion du règlement 554 relatif aux taux de taxes pour l'année 2026

6. **LOISIRS ET CULTURE**

   a) Demande d'autorisation de dépense pour le souper de Noël – 247,50$ plus taxes
   b) Demande de gratuité du Centre Communautaire pour le brunch de Noël – OPP de Saint-Sébastien – Jeudi 18 décembre
   c) Entérinement de l'achat de patins à roulettes manquant avec le surplus budgétaire des loisirs 2025 – 969,70$

7. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

   Aucun point à l'ordre du jour

8. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun point à l'ordre du jour

9. **ENVIRONNEMENT**

Aucun point à l'ordre du jour

10. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**

a) Offre de services pour l'émondage des arbres – Montée Palmer
b) Embauche de Monsieur Samuel Masseau à titre d'employé de voirie temporaire

11. **VARIA**

a) Fermeture du bureau du 22 décembre 2025 au 1er janvier 2026

12. **COURRIER**

Aucun point à l'ordre du jour

13. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucun point à l'ordre du jour

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20 H 46**

1. OUVERTURE

M. Jean Vasseur, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2025-12-171 Il est proposé par Francis Lamarre appuyé par Charles Krans et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débuter cette assemblée à 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-12-172 Il est proposé par Evelyne Boulenaz, appuyé par Charles Krans et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2025

2025-12-173 Il est proposé par Evelyne Boulenaz, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2025.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS AU 2 DÉCEMBRE 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
AMÉLIE DUGAL	REMBOURSEMENT TAXES	2 284,34 $
BÉRUBÉ & ASSOCIÉS AVOCAT	HONOR. PROF. COUR MUNICIPALE	891,07 $
DESJARDINS SERVICES DE C	ÉVAL + RAPPORT DANGEROSITÉ	1 034,80 $
DESJARDINS SERVICES DE C	LICENCE ANTIVIRUS 1753994	10,33 $
DESJARDINS SERVICES DE C	LICENCE 1752920	4,34 $
PAPETERIE COWANSVILLE IN	AGENDA	26,43 $
LE CODE DUCHARME INC.	MATÉRIEL ÉLECTORAL	1 202,76 $
CIME HAUT-RICHELIEU	PROGRAMME SCOL'ÈRE	337,50 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
PLOMBERIE CLAUDE BOULET	RÉPARATION TUYAU CASERNE	251,51 $
HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE		
KUBOTA ST-JEAN	MENSUALITÉ TRACTEUR 24	700,81 $
GROUPE MANU	DÉNEIGEMENT VERSEMENT 1/3	25 976,68 $
TERRASSEMENT BOURGEOIS	DÉNEIGEMENT VERS. 1	2 443,22 $
ENVIRO5	VIDANGE FOSSES SEPTIQUES	475,13 $
LOISIRS ET CULTURE		
DESJARDINS SERVICES DE C	BAC BATTERIES	34,48 $
L'HOMME ET FILS INC.	DÉTECTEUR DE FUMÉE, BOUTON REG	47,10 $
ROCHETTE JOSÉE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	26,64 $
PAPETERIE COWANSVILLE IN	CADEAUX DÉPOUILLEMENT NOEL	1 464,68 $
DESJARDINS SERVICES DE C	FÊTE DE NOËL	125,77 $
DESJARDINS SERVICES DE C	PATINS À ROULETTES	109,67 $
DESJARDINS SERVICES DE C	PATINS À ROULETTES	854,51 $
DESJARDINS SERVICES DE C	ERREUR CARTE À REMBOURSÉ J.R	113,07 $
		38 414,84 $

2025-12-174 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 38 414,84 $ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés.

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

COMPTES MENSUELS

RÈGLEMENT 413		
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. PAVILLON DES LOISIRS	519,28 $
REVENU QUÉBEC	AJUST. COMMISSION NORMES TRAVAI	123,46 $
MINISTRE DU REVENU DU QU	REMISE NOVEMBRE 2025	4 229,54 $
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	REMISE NOVEMBRE 2025	1 540,61 $
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	REMISE NOVEMBRE 2025	317,28 $
CAISSE DESJARDINS DU HAU	REMISE NOVEMBRE 2025	340,74 $
DUPONT ÉNERGIES BED (221	DIESEL GARAGE	606,15 $
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	409,76 $
RÉGIE INTERMUNICIPALE A.	QUOTE-PART RÉGIE 3/3	21 011,92 $
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE D'EAU	274,22 $
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR DÉCEMBRE 2025	7 367,01 $
GESTIM INC.	SERVICE INSPECTION	2 311,12 $
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CENTRE COMMUNAUTAIRE	446,65 $
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CENTRE COMMUNAUTAIRE	925,29 $
SALAIRE DES ÉLUS	NOVEMBRE	4 296,06 $

SALAIRE EMPLOYÉS	NOVEMBRE	15 130,86 $
		59 849,95 $

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) ADOPTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 551 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT que ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT que l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE :

2025-12-175 Il est proposé par Charles Krans, appuyé par Evelyne Boulenaz, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement portant le numéro 551 soit adopté.

B) ADOPTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 552 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit, conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001), fixer la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit ajuster le traitement des élus afin d'assurer une rémunération équitable et conforme aux responsabilités assumées;

CONSIDÉRANT que l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada constitue la méthode d'indexation retenue pour ajuster le traitement annuel du maire et des conseillers;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire remplacer le règlement 542 afin de mettre à jour et d'harmoniser les dispositions relatives au traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT que le présent règlement prévoit le partage du traitement entre une rémunération de base et une allocation de dépenses conformément aux exigences légales;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 11 novembre 2025;

2025-12-176 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté.

C) ADOPTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 553 RELATIF AUX ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite assurer la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la qualité de vie de la population sur le territoire de la Municipalité de Saint-Sébastien ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'encadrer la garde des animaux de manière à prévenir les nuisances, les risques pour la santé publique, la sécurité des personnes et la protection des biens ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* (RLRQ, c. B-3.1) impose aux municipalités des responsabilités relatives au contrôle, à la garde, à la sécurité et au traitement des animaux ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) permet aux municipalités d'adopter des règlements en matière d'animaux, de nuisances et de salubrité ;

CONSIDÉRANT que la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002) impose aux municipalités des obligations pour le contrôle des chiens à risque et des chiens dangereux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le règlement 293 concernant les chiens sur le territoire de la Municipalité de Saint-Sébastien.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la loi le 11 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE

2025-12-177 Il est proposé par Francois Thibodeau, appuyé par Lyne Morin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté.

D) DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE PROJET DE SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE – MAISON HINA

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de contribution financière pour un projet de sensibilisation en milieu scolaire de la part de la Maison HINA;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite soutenir cette initiative ;

EN CONSÉQUENCE

2025-12-178 Il est proposé par Evelyne Boulenaz, appuyé par Charles Krans, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité autorise l'émission d'un déboursé au montant de 150.00$ à la Maison Hina.

E) AVIS DE MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2025 – BUDGET 2026 : 13 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT que la séance d'adoption du budget devait initialement avoir lieu le 9 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que certaines quotes-parts n'ont pas encore été reçues, rendant nécessaire le report de cette séance ;

CONSIDÉRANT qu'en année d'élection, le conseil municipal a jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour adopter son budget ;

EN CONSÉQUENCE

2025-12-179 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par François Thibodeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE modifier le calendrier des séances 2025 en reportant la date de l'adoption du budget 2026 du mardi 9 décembre 2025 au mardi 13 janvier 2026.

F) ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DE CONSEIL 2026

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2025-12-180 Il est proposé par Lyne Morin et appuyé par Charles Krans et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026. Ces séances débuteront à 20h00 le premier mardi de chaque mois et se tiendront au 176, rue Dussault, Saint-Sébastien.

6 janvier	4 août
3 février	1er septembre
3 mars	6 octobre
7 avril	3 novembre
5 mai	1er décembre
2 juin	
7 juillet	15 décembre : Dépôt du Budget 2027

G) AFFECTATION DU SURPLUS DE L'ANNÉE 2025 DE 68 988$ AU POSTE 02-414-00-411 – HONORAIRES, SERVICES SCIENTIFIQUE ET GÉNIE

CONSIDÉRANT que le budget municipal 2025 prévoyait une somme au poste budgétaire 02-414-00-411 – Honoraires, services scientifiques et génie – traitement des eaux usées Henryville ;

CONSIDÉRANT que cette somme, totalisant 68 988 $, n'a pas été utilisée au cours de l'exercice financier 2025 ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite maintenir cette somme afin de poursuivre les travaux ou études prévus au même poste budgétaire en 2026 ;

2025-12-181 Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Charles Krans et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil municipal autorise le report du surplus non utilisé de 68 988 $ du poste 02-414-00-411 du budget 2025 vers l'exercice financier 2026, et que cette somme soit réservée au même poste budgétaire pour les honoraires, services scientifiques et génie liés au traitement des eaux usées à Henryville.

H) ÉVALUATION CANINE – RECOMMANDATIONS D'APPLICATION POUR HENDRICK'S

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien a mandaté une évaluation comportementale du chien nommé HENDRICK'S, appartenant à Monsieur William Lamoureux;

CONSIDÉRANT que l'évaluation a été réalisée le 7 novembre 2025 par Dre Sarah Annie Guénette, DMV, au Bureau vétérinaire Wizoo de Brossard;

CONSIDÉRANT que le rapport attribue à l'animal une cote de dangerosité de 4 sur une échelle de 1 à 10, soit un niveau qualifié de faible à modéré, se situant au bas de l'échelle modérée et plus près d'un risque faible que d'un risque moyen;

CONSIDÉRANT que cette cote reflète que l'incident demeure gérable et que le risque peut être efficacement contrôlé par l'application de mesures préventives;

CONSIDÉRANT que les mesures recommandées doivent être officialisées et demandées par la Municipalité de Saint-Sébastien;

CONSIDÉRANT que les frais encourus par la Municipalité pour l'évaluation et le suivi du dossier doivent être assumés par le propriétaire du chien;

EN CONSÉQUENCE

2025-12-182 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par François Thibodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Saint-Sébastien demande la mise en place et le respect des mesures suivantes par le propriétaire du chien HENDRICK'S :

1. Maintenir des examens vétérinaires annuels complets incluant analyses sanguines, urinaires et parasitaires.
2. Maintenir en tout temps une vaccination antirabique valide.
3. Procéder à l'implantation d'une micropuce.
4. Assurer le port d'une médaille de la Municipalité de Saint-Sébastien.
5. Procéder à la castration de l'animal.
6. Faire clôturer la cour arrière avec une hauteur minimale de 6 pieds et une porte à fermeture automatique.
7. Maintenir un entraînement en éducation canine basé sur le renforcement positif avec un éducateur certifié.
8. Porter une muselière-panier lorsque le chien est à l'extérieur de la maison ou en présence de jeunes enfants.
9. Utiliser un harnais avec indicateur CHIEN RÉACTIF, un collier, deux laisses d'une longueur maximale de 1,25 mètre et la muselière-panier lors de toute sortie.

I) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 554 RELATIF AUX TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2026

Avis de motion est donné par Monsieur Charles Krans à l'effet qu'un projet de règlement numéro 554 décrétant le taux de taxes pour l'année 2026 sera présenté lors d'une séance ultérieure du conseil.

6. LOISIRS ET CULTURE

A) DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE SOUPER DE NOËL – 247,50$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT le désir d'organiser un souper de Noël pour les employés et élus de la municipalité;

CONSIDÉRANT le coût estimé du souper s'élevant à 247,50$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE

2025-12-183 Il est proposé par Charles Krans, appuyé par Evelyne Boulenaz et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 247,50$ plus taxes pour le souper de Noël de la municipalité, tel que présenté.

B) DEMANDE DE GRATUITÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LE BRUNCH DE NOËL – OPP DE SAINT-SÉBASTIEN – JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT la demande de l'Organisme de parent participatif de Saint-Sébastien pour l'utilisation gratuite du Centre Communautaire en vue de la tenue du brunch de Noël des enfants de l'école Capitaine-Luc-Fortin le jeudi 18 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE

2025-12-184 Il est proposé par Evelyne Boulenaz, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise la gratuité de l'utilisation du Centre Communautaire à l'OPP de Saint-Sébastien pour le brunch de Noël du jeudi 18 décembre 2025.

C) ENTÉRINEMENT DE L'ACHAT DE PATINS À ROULETTES MANQUANT AVEC LE SURPLUS BUDGÉTAIRE DES LOISIRS 2025 – 969,70$

CONSIDÉRANT le besoin de compléter l'équipement des patins à roulettes pour les activités de loisirs;

CONSIDÉRANT que l'achat manquant s'élève à 969,70$ et peut être financé à partir du surplus budgétaire des loisirs 2025;

EN CONSÉQUENCE

2025-12-185 Il est proposé par François Thibodeau, appuyé par Evelyne Boulenaz et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise d'entériner l'achat des patins à roulettes manquants pour un montant de 969,70$, qui sera financé à partir du surplus budgétaire des loisirs 2025.

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

9. ENVIRONNEMENT

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) OFFRE DE SERVICE POUR L'ÉMONDAGE DES ARBRES – MONTÉE PALMER

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'entretien des arbres sur la Montée Palmer afin de prévenir tout risque pour la circulation;

CONSIDÉRANT la réception de deux offres de services pour l'émondage des arbres et l'analyse comparative effectuée;

EN CONSÉQUENCE

2025-12-186 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise la municipalité à retenir l'offre de services de Frédéric Sépul au montant de 1800,00$ taxes incluses jugée la plus appropriée pour l'émondage des arbres sur la Montée Palmer.

B) EMBAUCHE DE MONSIEUR SAMUEL MASSEAU À TITRE D'EMPLOYÉ DE VOIRIE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT le besoin de renforcer temporairement l'équipe de voirie afin d'assurer l'entretien des routes et infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT que Monsieur Samuel Masseau répond aux critères établis par la municipalité pour ce poste temporaire;

EN CONSÉQUENCE

2025-12-187 Il est proposé par Charles Krans, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Samuel Masseau à titre d'employé de voirie temporaire, selon les conditions salariales et les modalités prévues par la municipalité.

11. VARIA

A) FERMETURE DU BUREAU DU 22 DÉCEMBRE 2025 AU 1ER JANVIER 2026

12. COURRIER

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

14. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-12-188 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Evelyne Boulenaz et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20H46.

_____	_____
Jean Vasseur, Maire	Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean Vasseur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____

Jean Vasseur,
Maire